

BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

DES BASSINS
NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Point au 04/08/2025

Le présent bulletin répond aux dispositions de l'article 3.7 de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°32-2023-07-31-00004 portant modification de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°30-2021-01-27-010 modifié portant plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne, quant à la nécessaire information continue tout au long de l'année, des services de l'Etat concernés.

Synthèse

Etat des débits et des réserves au niveau du Système Neste :

- **Contexte hydro climatique général** : aucun épisode pluvieux n'a été observé sur la montagne, le piémont ou la plaine au cours de la semaine dernière.

Les températures maximales observées à Auch sont restées à des niveaux de saison, autour des 27°C ;

- **Débits naturels de la Neste** : ils continuent leur baisse progressive et se situent désormais au niveau de la décennale sèche observée sur la période 1990-2024 (en moyenne glissante sur 10 jours, cf. graphique 1) ;
- **Réalimentations** : les débits dérivés par le canal de la Neste ont été en moyenne de 9,3 m³/s sur la dernière semaine (en très légère baisse par rapport à la semaine précédente) pour répondre aux besoins de réalimentation importants du système Neste.

Les lâchers depuis les réserves de montagne pour le soutien de la Gascogne ont été lancés le 29/06 et augmentent à mesure que le débit naturel de la Neste tarit. Le débit des lâchers demandé depuis les réserves de montagne est de 8,0 m³/s ce lundi 04/08 (+0,5 m³/s par rapport au lundi 28/07) ;

- **Remplissage des réserves** :

Les taux de remplissage au 04/08 sont les suivants :

- Système Neste : 57 % (hors réserves de montagne), en retrait de 8 points par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (28/07/2025). Le taux de remplissage global des réserves de piémont est entre le niveau quinquennal sec et le niveau décennal sec (cf graphique 4a) ;
- Bassins autonomes : 57 %, en retrait de 9 points par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (28/07/2025) ;

► Mesures de gestion 2025 :

○ Système Neste

Pour cet été 2025, la finalisation des travaux d'étanchéité en pied du barrage de l'Oule va nécessiter une nouvelle vidange de la retenue d'ici début septembre. Les débits lâchés depuis les réserves de montagne seront limités à 8 m³/s à partir de cette date, avec peu de risque que cela soit une contrainte pour l'alimentation du système Neste, d'après les observations historiques.

Lors de la réunion de la commission Neste du 28/05, il a été décidé de :

- valider les quotas d'irrigation 2025 à hauteur de la valeur nominale de 4 000 m³/l/s ;
- questionner les modalités de report sur 2025 de « l'expérimentation Gimone 2024 » consistant à tester de nouvelles modalités de tours d'eau sur l'axe Gimone (s'il est nécessaire de mettre en place des tours d'eau).

Compte tenu de la dégradation rapide des indicateurs (ressources stockées et surtout débits naturels de la Neste) sur cette fin du mois de juin, la commission Neste s'est de nouveau réunie le vendredi 04/07. Il a alors été décidé de :

- Réduire les quotas de 15% à 3 400 m³/l/s ;
- Demander la possibilité de recourir à la dérogation Basse Neste ;
- Donner mandat au comité technique Neste :
 - pour suivre de manière rapprochée l'évolution de la situation dans les prochaines semaines
 - pour décider de la mise en œuvre de tours d'eau si nécessaire selon les critères de déclenchement de l'arbre de décision
 - et en invitant l'établissement public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens (ancien SMEAG) à participer aux réunions du comité technique Neste, en plus des participants habituels : DDT32 (coordinatrice), DREAL, OUGC, représentant CPI, Maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau et Rives & Eaux.

Le système Neste a été placé en vigilance le 05/07.

Le comité technique Neste s'est réuni le 22/07. La dégradation des indicateurs réserves de piémont, réserves de montagne et stock global en regard des courbes indicatrices de défaillance a été constatée mais ne se traduit pas à ce stade par des mesures supplémentaires en application de l'arbre de décision. Au moment de cette réunion, compte tenu du risque annoncé de sous-passement de la courbe de défaillance CR1, mais vues les quelques pluies annoncées et l'avance de 10 à 15j sur les besoins en eau pour l'irrigation, il est décidé de prévoir une nouvelle réunion le 01/08 au format comité technique. La commission Neste sera réunie rapidement ensuite si le franchissement de la courbe CR1 se confirme.

La réunion du comité technique du 01/08 a confirmé la réunion de la commission Neste au 07/08. L'avance sur les cultures et surtout la significative baisse des prélèvements annoncées à court terme (semaine du 04 août) a été prise en compte : le constat de la baisse effective ou non des prélèvements aux prochaines réunions devra permettre de juger de la nécessité de prendre des mesures de restrictions des prélèvements.

○ Auzoue 32

La commission de gestion Auzoue a été réunie à deux reprises les 9 et 24 juillet, pour caler les modalités de gestion 2025. La retenue de St Laurent était pleine début juin mais le déstockage a démarré précocement et il y a un risque d'épuisement précoce. Considérant le déséquilibre besoins-ressources récurrent de ce bassin en regard des débits objectifs actuels et afin d'éviter de reproduire une situation comme 2022 (épuisement précoce du stock, suivi d'une période d'étiage en septembre où le débit est resté à 30l/s à Fourcès pendant plus d'1 mois et a sous passé ainsi fortement le débit objectif de 120l/s visé pendant la réalimentation), il a été décidé, sur proposition de la DDT32 et en accord avec l'AOb, un abaissement progressif du débit objectif, associé à des mesures de restrictions adaptées, sur le principe suivant :

- allonger la période de réalimentation,
- abaisser le débit objectif à 70l/s (au lieu de la contrainte imposée par le DCR à 100 l/s définie par le règlement d'eau pour une réalimentation jusqu'à fin août), correspondant à un débit d'alerte ; cela implique, si sous-passement de ce débit plus de 3 jours de suite, la mise en place de tours d'eau,

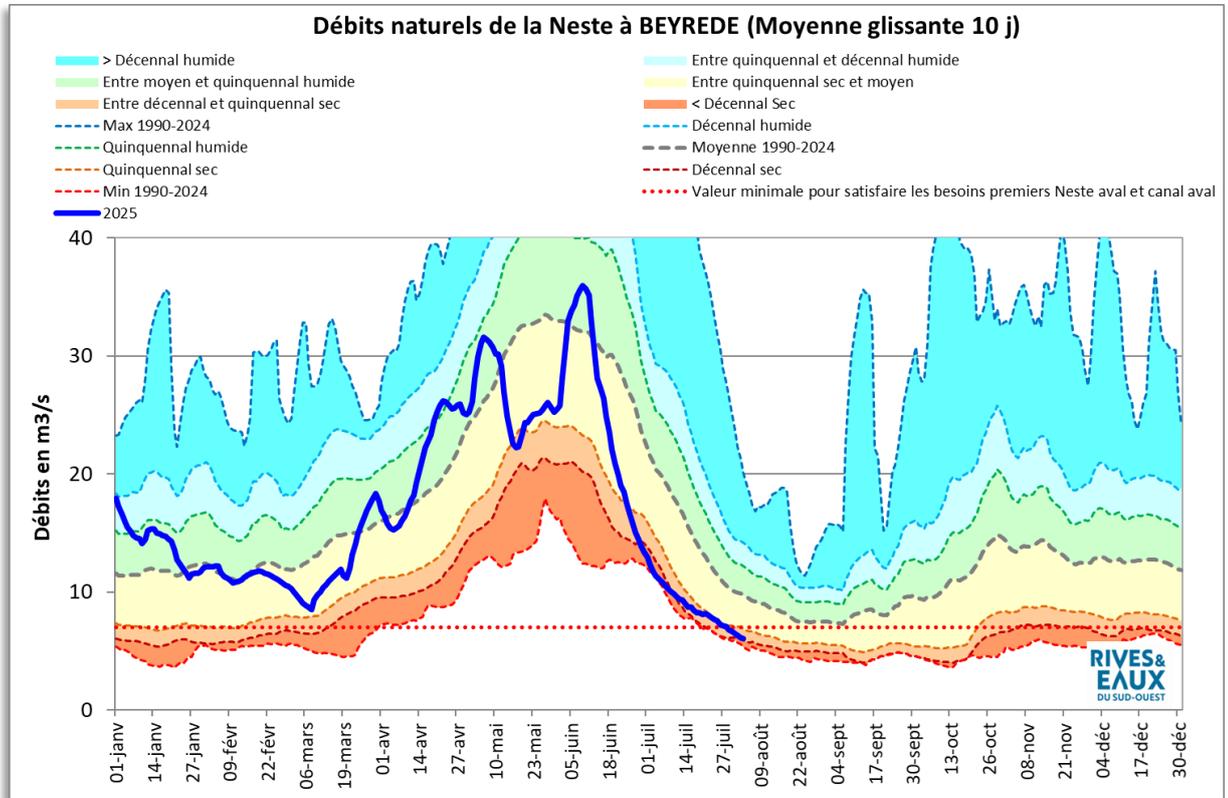
- abaisser le DCR à 50l/s, cela implique, si sous-passement de débit plus de 3 jours de suite, l'interdiction de l'irrigation.

L'acte qui porte ces modifications est l'arrêté préfectoral départemental sécheresse publié le 25/07, pour une mise en application le 26/07/2025 à 8h.

Contexte hydro-climatique

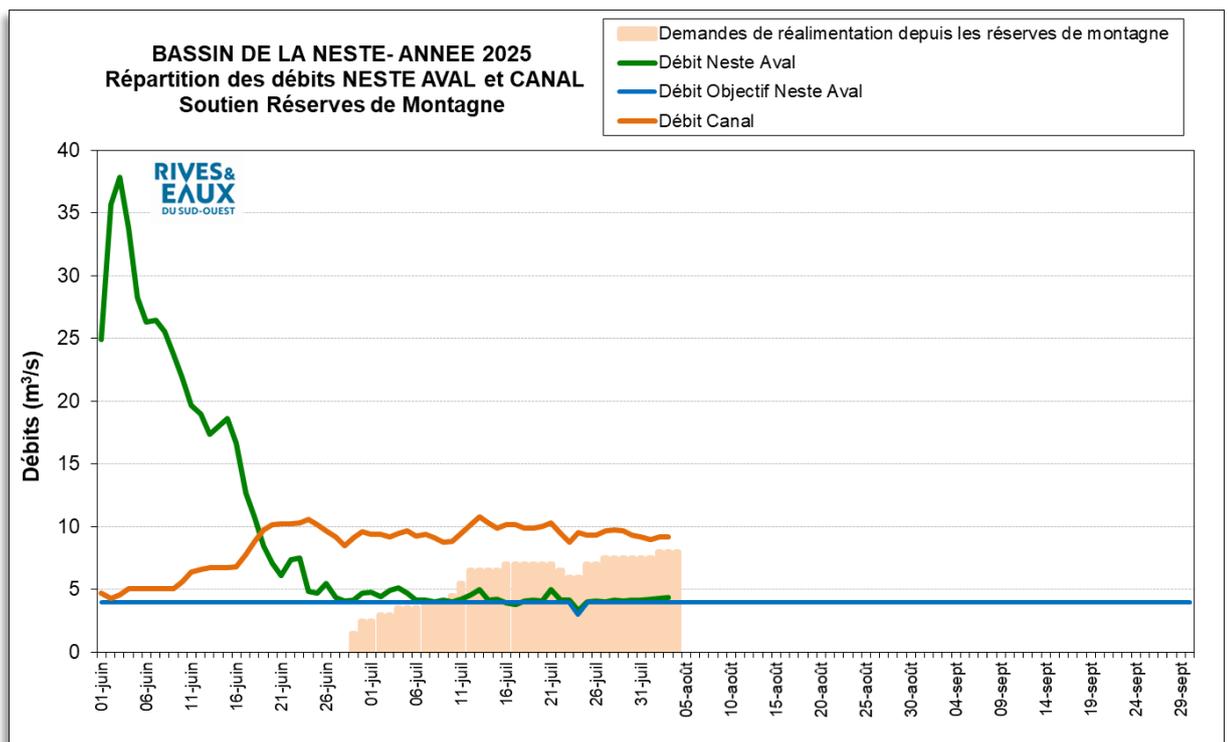
Le **graphique 1** présente les débits naturels de la **Neste** à Beyrède exprimés en moyenne glissante sur 10 jours en regard des courbes statistiques.

Graphique 1



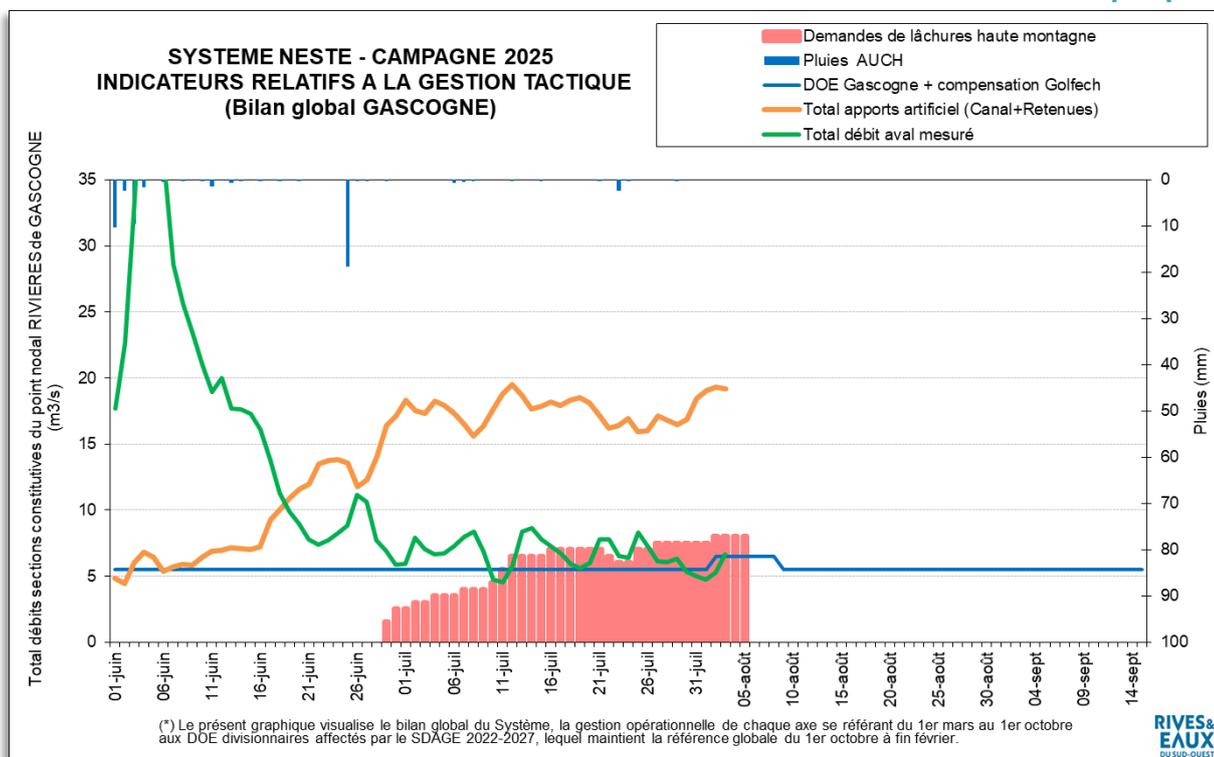
Le **graphique 2** présente les débits du canal de la Neste et de la Neste en aval de la prise d'eau.

Graphique 2



Le **graphique 3** présente les débits et pluies sur le système Neste.

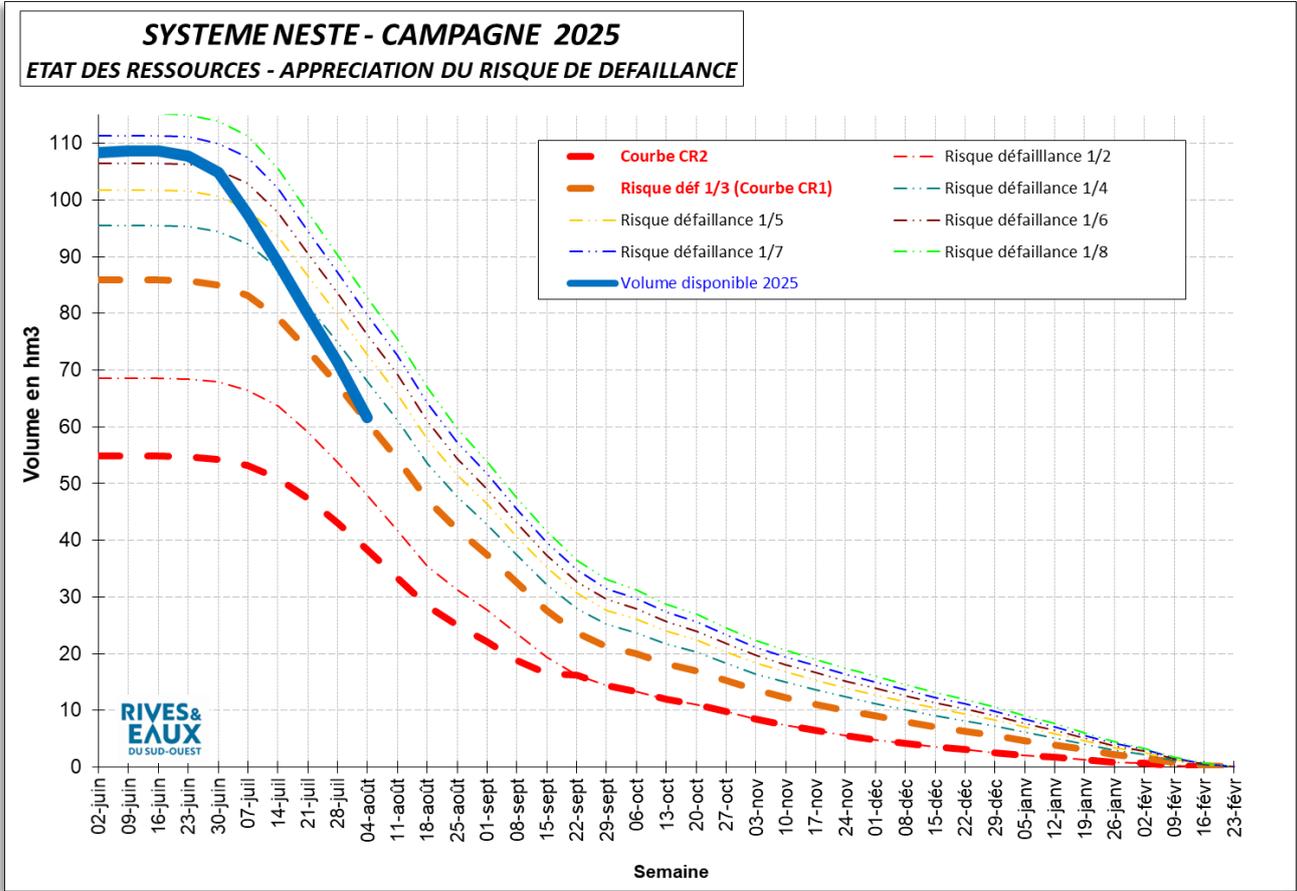
Graphique 3



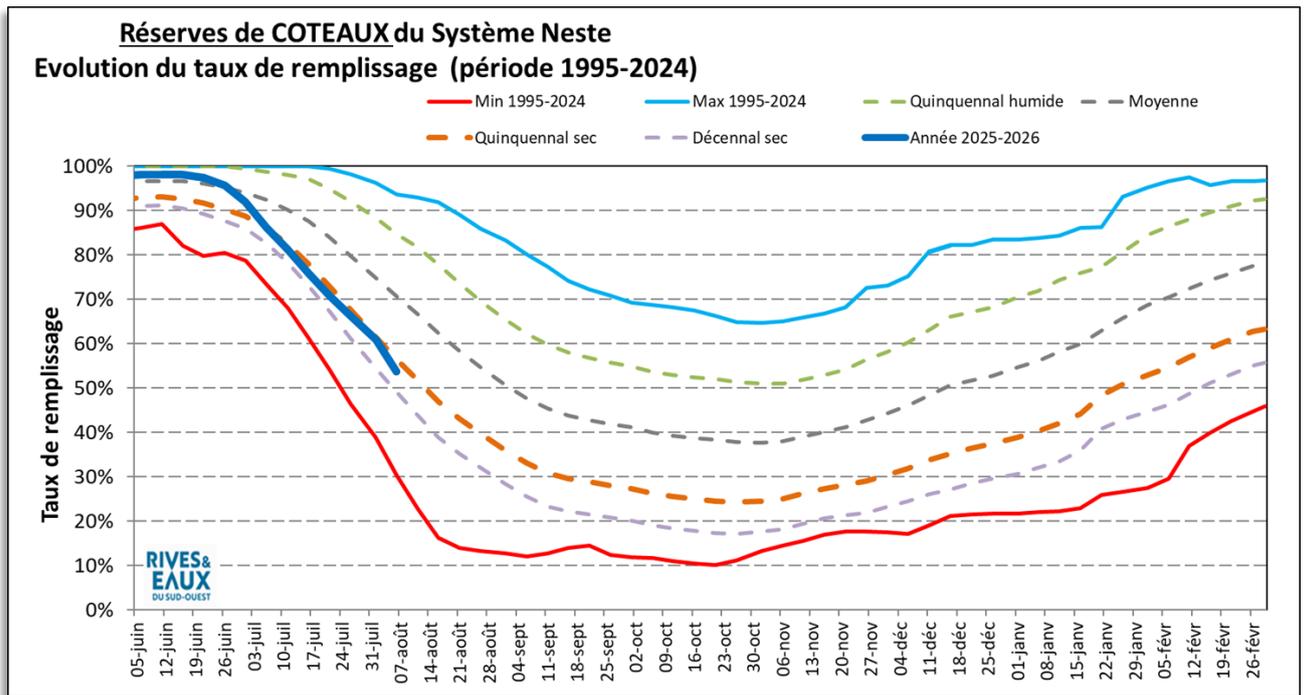
Système-Neste Evolution des réserves

Le **graphique 4a** présente l'évolution des réserves du Système Neste (en stock résiduel cumulé, y compris les réserves de montagne) pour la campagne 2024, en regard des courbes indicatrices de défaillance. Les **graphiques 4b et 4c** donnent un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux global en regard des valeurs statistiques observées pour les réserves de coteaux (**graphique 4b**) et en volume disponible pour le soutien Gascogne dans les réserves de montagne (**graphique 4c**)

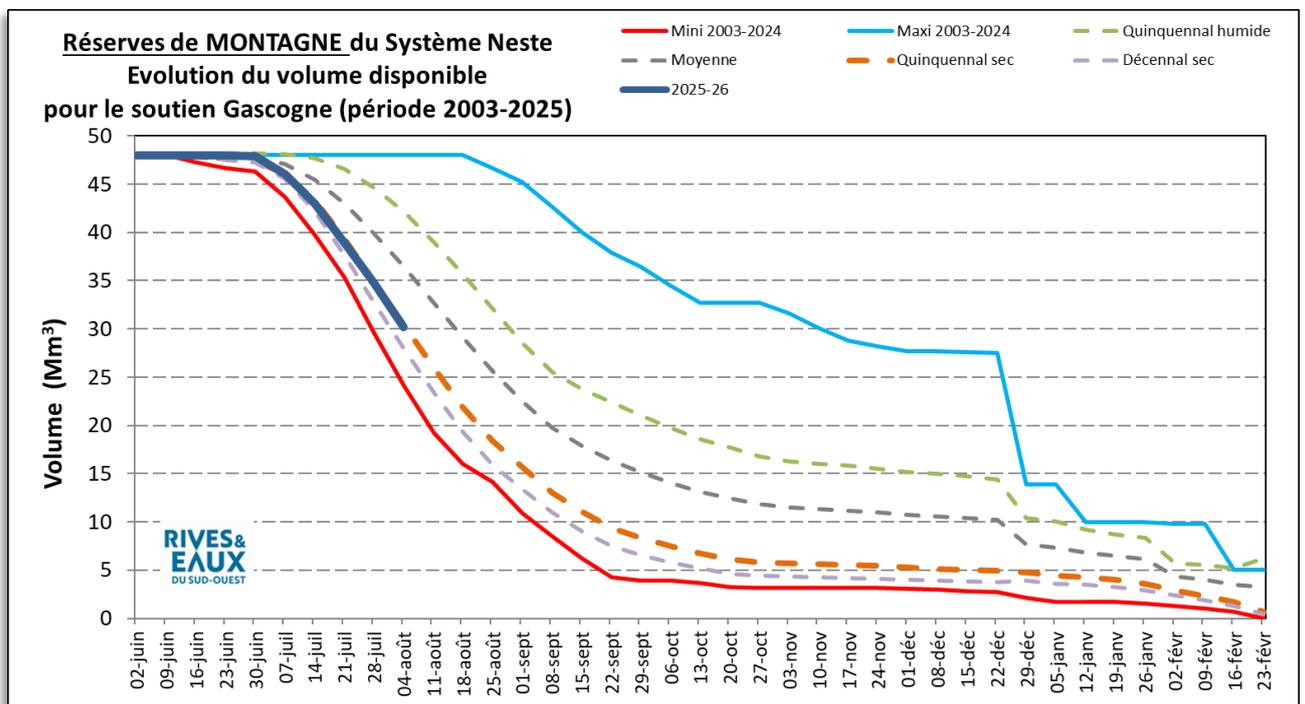
Le **graphique 4d** montre le remplissage actuel de chaque retenue ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

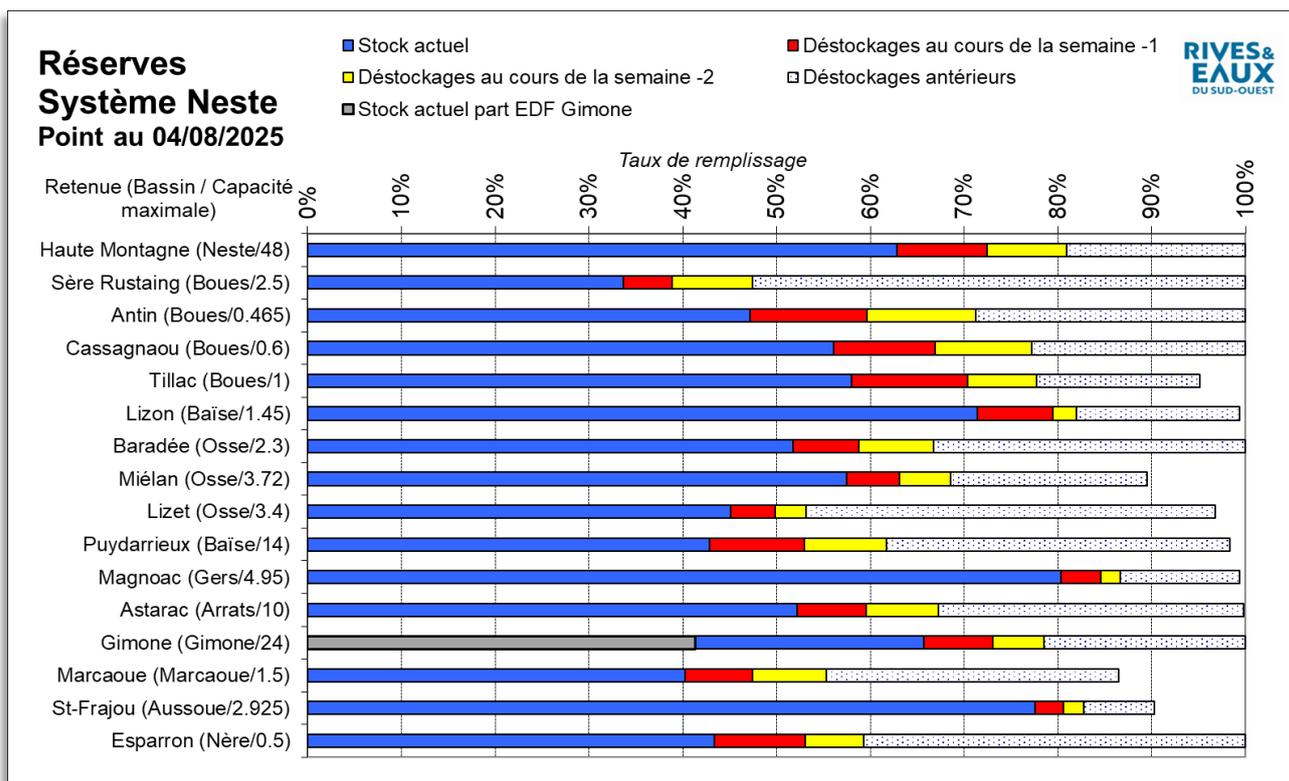


Graphique 4b



Graphique 4c





Bassins autonomes Etat des réserves

Le **graphique 5** donne un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux de remplissage pour les bassins autonomes ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

Graphique 5

